

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50

Noté, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 15 fr.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ANNONCES: la ligne... 20 c.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal...

ROUBAIX, 13 DÉCEMBRE, 1879

Table with 3 columns: BOURSE DE PARIS, 13 DÉC., 12 DÉC. Rows include 3 0/0, 4 0/0, 4 1/2 0/0, Emprunts 3 0/0.

Table with 3 columns: Service particulier, 13 DÉC., 12 DÉC. Rows include Act. Banque de France, Sociétés générales, Crédit f. de France, etc.

Table with 3 columns: DÉPÊCHES COMMERCIALES, New-York, 13 décembre. Rows include Change sur Londres, Café good fair, etc.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et G. représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymouprez: Havre, 13 décembre.

BULLETIN DU JOUR

Le froid, la neige, les difficultés des communications, tout cela relègue la politique au dernier plan.

Le Journal officiel (qui ne nous est parvenu que ce matin) annonce en ces termes, la démission de M. Le Royer, garde des sceaux, ministre de la justice, et de M. Goblet, sous-secrétaire d'Etat au même département.

Il y a encore, il est vrai, la loterie Jaluzot qui vient d'être autorisée et qui assure un million de plus aux pauvres de Paris; mais c'est encore bien insuffisant.

Le Conseil municipal de Paris qui avait donné, il y a quelques mois, cent mille francs au Comité de secours des amnésés, a compris, quoiqu'un peu tard, qu'il ne pouvait pas rester indifférent à ces généreuses manifestations et a voté 500 mille francs pour subvenir aux besoins les plus pressés.

De son côté, le gouvernement a présenté aujourd'hui à la Chambre un projet de loi tendant à ouvrir un crédit de quatre millions pour soulager les misères publiques produites par les rigueurs de l'hiver.

Tout le monde voudra contribuer dans la mesure de ses forces à cette noble entreprise de bienfaisance; mais l'essentiel c'est que l'on se mette vite à l'œuvre, car la misère n'attend pas!

Deux démissions

Le Journal officiel (qui ne nous est parvenu que ce matin) annonce en ces termes, la démission de M. Le Royer, garde des sceaux, ministre de la justice, et de M. Goblet, sous-secrétaire d'Etat au même département.

Les feuilles officielles attribuent à des raisons de santé les démissions de MM. Le Royer et Goblet; nous croyons plutôt qu'il faut les attribuer à des raisons de santé ministérielle.

Les avertissements n'auront pas manqué au parti républicain. Ils lui viennent en effet de ses ennemis — et ceux-là, on compte qu'il ne les écoute guère — mais ils lui viennent aussi de ses amis, et peut-être devrait-il tenir plus de compte de ceux-ci.

Quelle nécessité, en effet, ayant déjà sur les bras tant de difficultés, tant d'adversaires, d'y ajouter encore le catholicisme? Et l'homme politique qui parle ainsi

Un sénateur bien élevé

M. Margue a trouvé dans les rangs de la gauche sénatoriale un émule digne de lui. M. Walton parlait de la guerre entreprise par le gouvernement et par M. Hérod contre l'enseignement chrétien, et il recherchait les causes de cette campagne si odieusement menée par le conseil municipal de la Ville-Lumière.

On demande de Berlin à l'Observateur romain que lorsque l'empereur d'Allemagne reçut la nouvelle de l'attentat contre le czar, il resta pendant quelques instants silencieux, abîmé dans ses réflexions; puis il prononça d'un accent mélancolique, mais en même temps énergique, les paroles suivantes:

« Si nous ne changeons pas la direction de notre politique, si nous ne prenons pas soin sérieusement de donner à nos enfants une éducation saine, en plaçant au premier rang la religion; si nous prétendons gouverner seulement au jour le jour avec des expédients, nos trônes seront renversés et la société deviendra la proie des plus terribles bouleversements. Il n'y a plus de temps à perdre, et ce sera un grand malheur si tous les gouvernements n'arrivent pas à une entente sur cette œuvre salutaire de répression contre la révolution. »

Quand on rapproche ces paroles du vœu exprimé ces jours-ci par le prince de Bismarck en faveur de la formation d'une ligue entre les Etats qui suivent une politique résolument conservatrice, on est amené à craindre que l'entente austro-allemande ne devienne la base d'une sainte alliance bien autrement formidable que celle de 1815.

LETRE DE PARIS

de notre Correspondant particulier Paris, 12 décembre

Il ne faut pas s'y tromper, la démission de M. Le Royer, celle de M. Goblet, constituent un premier ébranlement du cabinet. Encore quelques semaines, et sa destruction sera complète. Personne, en effet, ne s'est laissé prendre aux motifs donnés à la retraite du garde des sceaux. Les officieux alléguent son état de santé et annoncent qu'il va partir pour l'Egypte, mais M. Goblet, son sous-secrétaire d'Etat, est notoirement bien portant, et pourtant il se retire aussi. C'est qu'en effet, après le projet élaboré par MM. Le Royer et Goblet, qui diminuait seulement le nombre des tribunaux et avançait l'âge de la mise à la retraite, après les promesses faites par le garde des sceaux et son sous-secrétaire d'Etat à tous les présidents de cours d'appel de ne jamais prêter la main à un attentat contre le principe de l'inamovibilité, il ne leur était plus possible de conserver leurs fonctions en regard de la prise en considération de la proposition Boyssot. C'est là la véritable cause de leur retraite, et l'on ne doit s'étonner que d'une chose, c'est qu'ils cherchent à la dissimuler. La solidarité qui les lie aux fractions avancées de la gauche serait-elle donc plus forte chez eux que leurs convictions personnelles en faveur de l'inamovibilité? Il

n'est pas un adversaire du gouvernement établi; c'est celui qui a mérité d'être appelé le père de la République et de la Constitution, ipse pater.

Quel qu'il en soit, les organes opportunistes ne s'y trompent pas; ils triomphent ouvertement de la démission du garde des sceaux et de son sous-secrétaire d'Etat. Pour eux, c'est le commencement de la revanche de l'ordre du jour du 27 novembre, et ils comptent bien qu'elle ne tardera pas à être complète. Voyez aussi avec quelle satisfaction ils s'étendent sur les détails de l'entrevue que les délégués de la gauche sénatoriale ont eu avant-hier soir, avec le président du conseil pour l'inviter à pratiquer une politique plus ferme à activer les révoications de fonctionnaires suspects. Ils n'omettent rien pour donner à cette visite le caractère d'une sommation destinée à démontrer qu'après comme avant les déclarations récentes de M. Waddington réclamant en faveur de l'indépendance du cabinet, celui-ci reste toujours le très humble serviteur des groupes républicains des deux Chambres.

Il faut lire, du reste, dans le Rappel d'aujourd'hui, à propos du récit du correspondant du Times d'une conversation tenue devant lui à l'Élysée, et de laquelle il résultait que le Président de la République ne veut pas aller plus à gauche que son cabinet actuel, comment M. Lockroy fait la leçon à M. Jules Grévy. Il lui déclare nettement qu'il devra subir et sans souffler mot, tous les ministères qui auront une majorité sérieuse dans la Chambre, sous peine d'en courir la responsabilité et la destinée du maréchal de Mac-Mahon.

Qu'on dise donc, après cela, que le gouvernement est respecté, qu'il n'est pas frappé d'impunité, que les opportunistes et les radicaux attendent de s'armer dans l'intérêt du respect et du fonctionnement des institutions républicaines, en d'autres termes, que nous ne sommes pas en pleine anarchie, en présence de la révolution disciplinée, audacieuse et décidée à aller quand même jusqu'au bout!

La difficulté pour remplacer M. Leroyer tient surtout, d'après les on dit parlementaires, à ce que tous les hommes considérables de la Chambre et du Sénat reculent devant la responsabilité d'attacher leur nom à la suppression de l'inamovibilité. C'est pour ce motif que M. Hérod, que M. Dauphin, que M. Sénart, que M. Bertaud, qui ont appartenu ou qui appartiennent encore à la magistrature, ont décliné les propositions qui leur étaient faites. Force sera donc de s'adresser à des personnalités républicaines de deuxième ou de troisième ordre, dont les scrupules ne tiennent pas devant un portefeuille. Suivant toute apparence, le nouveau ministre de la justice sera choisi dans le groupe de l'Union républicaine.

Le Mot d'Ordre publie le programme de son candidat à l'élection du 21 à Orange, le citoyen Humbert, et ce programme, qui semblait devoir être le dernier mot du radicalisme, n'offre, en réalité, aucune différence avec celui des députés de l'extrême gauche. M. Gent lui-même a dû en produire un pareil à sa dernière élection.

Notez, en effet, qu'il s'agit uniquement de revendications relatives à l'amnistie plénière, à la séparation de l'Église et de l'Etat, à la liberté absolue du droit de réunion, d'association et de la presse, à l'établissement de l'impôt sur le revenu, à la suppression de l'inamovibilité de la magistrature, au service militaire réduit à trois ans, à une plus grande extension des libertés communales, et à l'obligation pour le

député, après chaque session, de rendre compte de ses votes aux électeurs.

Seulement où le citoyen Humbert compte sans doute ne pas imiter ses futurs collègues c'est en poursuivant pratiquement l'exécution de son programme. Mais comment s'y prendra-t-il s'il en est réduit, comme la chose est certaine, à dépenser tout son initiative, toute son activité, dans le simple dépôt de propositions personnelles? On ne saurait l'apercevoir, aussi s'explique-t-on parfaitement qu'il n'attaque pas son concurrent sur le terrain politique, mais qu'il se borne à lui reprocher d'avoir accepté, sans la permission de ses électeurs, un emploi mieux payé que celui de député.

Quand on se rappelle qu'à l'époque de la nomination de M. Gent au poste de gouverneur de la Martinique, le Mot d'Ordre, qui s'appelait alors la Marseillaise, n'a pas protesté, et qu'au moment de la révocation de l'ancien député de ses fonctions coloniales, il l'a défendu énergiquement contre l'amiral Jauréguiberry; il est impossible de prendre au sérieux ses scrupules actuels. C'est plus que de l'opportunisme, c'est de la politique à l'usage de ces conventions personnelles, et il ne paraît pas douteux que la campagne électorale du citoyen Humbert ne doive finir aussi pitoyablement qu'elle a mal commencé.

La Bourse a fléchi sur toute la ligne. La réduction sur nos rentes a été sérieuse. Les spéculateurs à la baisse ont exploité la retraite de M. Leroyer, qu'ils considèrent comme le prélude d'une débâcle ministérielle. Ils ajoutent que M. Lepère quitte son ministère, lui aussi, pour cause de santé, et que le cabinet va être reconstruit, sous la présidence de M. de Freycinet. Cette éventualité, jugée contraire aux intérêts des grandes Compagnies de chemins de fer, n'a pas été étrangère, dit-on, à la baisse. Quoiqu'il en soit, après avoir débuté à 115 60, le 5 0/0, a rétrogradé à 113 35, tandis que le 3 0/0 fléchissait de 82 35 à 82 15 et l'amortissable de 83 95 à 83 75. Les places étrangères sont également faibles. La Banque d'Escompte est à 817 50, la Banque hypothécaire à 650, le Crédit lyonnais à 885; il a fléchi ensuite à 872 50 Le 5 0/0 italien s'est traité de 81 35 à 81 20. Le 5 0/0 ottoman à 51 90 (baisse 45 cent.); l'amortissable à 83 50 (baisse 45 cent.); le 3 0/0 à 115 fr (baisse 62 cent.)

On assurait, vers la clôture du marché, que les Anglais avaient subi un échec assez grave dans l'Afghanistan. Un détachement d'artillerie ci de cavalerie surpris par 10,000 Afghans aurait éprouvé des pertes sérieuses; quatre pièces de canon anglaises ont dû être enlevées par leurs servants et parmi les morts figureraient trois officiers.

La démission de M. Leroyer ne le dispensera pas de répondre à de nombreuses interpellations, sans compter celle de M. Lockroy. M. Labadie l'a informé, aujourd'hui, de l'intention qu'il avait de l'interpeller dès demain au sujet de certaines paroles prononcées par M. Rigault, premier président de la cour d'Aix, à l'occasion de la prestation de serment de M. Bisson, conseiller à la même cour. L'incident provoquera, croit-on, une discussion assez vive.

En revanche, le même M. Leroyer n'a plus rien à craindre du terrible M. Madier de Montjau. Ce dernier part, non pas pour la Crète, mais pour la Vaucluse, où il soutient la candidature de M. Gent contre celle de M. Humbert. Cette démarche est significative. Elle démontre que M. Madier de Montjau n'entend pas se laisser dicter des lois par les intransigeants de Genève et le Mot d'Ordre. Cela lui fait honneur. Il ne

s'en suit pas moins qu'une lutte va s'engager entre les jeunes et les vieilles barbes démocratiques, dans le Vaucluse. Nous lui devons sans doute de nouveaux progrès dans le domaine de la langue verte, en matière politique. MM. Henri Rochefort et Henri Maret taillent déjà leurs plumes. Ces deux Henri ne peuvent manquer d'en dire de belles sur le malheureux M. Madier, qui prétend résister aux revenants de la Commune.

On a nommé, aujourd'hui, dans les bureaux du Sénat, la commission chargée d'examiner le projet voté à la Chambre et tendant à supprimer la loi du repos du dimanche. Le 4e bureau, grâce à l'absence inexorable des conservateurs, a élu M. Lamotte. Le 6e bureau a nommé M. de Voisins-Lavernière, opposé au projet. Ont été élus également: MM. Mallens, Pons, Guiffrey, Mathey, tous favorables. Les autres ne sont pas encore connus. Il y a donc une majorité pour l'abrogation de la loi de 1814. Mais c'est par suite de l'absence d'un grand nombre de conservateurs. Rien n'est fini; c'est partie remise.

Les commissaires chargés d'examiner la loi relative aux élections consulaires se sont réunis sous la présidence de M. Boyssot, pour étudier le projet de gouvernement modifié par le Conseil d'Etat. Ce projet est à peu près conforme à celui que M. Boyssot avait déposé au nom de la commission. Néanmoins, M. Boyssot a été chargé de rédiger un rapport complémentaire et de le déposer dans le plus bref délai.

La commission des patentes a rétabli les taxes sur les industries, telles qu'elles étaient avant la loi de 1877.

La commission de la presse, réunie de nouveau, aujourd'hui, sous la présidence de M. Emile de Girardin, en est, en ce moment, à l'article 48. Elle ne se réunira plus qu'une fois, dit-on, pour régler les questions de juridiction et de procédure et entendre les délégués de la presse.

M. Paul Dupont, sénateur conservateur de la Dordogne, dont je vous ai annoncé la maladie, est mort hier soir. Cet événement cause de vifs regrets sur tous les bancs du Sénat.

L'Univers, jugé contradictoirement aujourd'hui, vient de voir abaisser sa peine de 1,000 fr. à 800 fr. d'amende, pour fausse nouvelle.

SÉNAT

Stance du 12 décembre 1879.

Présidence de M. Pelletan, vice-président. M. le président Pelletan annonce la mort de M. Paul Dupont.

M. WALLON annonce qu'il demandera demain à M. Jules Ferry des explications sur la transformation des écoles congréganistes de la Seine. M. FERRY accepte la discussion. Le Sénat discute le budget des recettes. M. LEON SAY, répondant à MM. Bernard et Frenou, qui demandent des dégrèvements, dit que le gouvernement abordera au commencement de la session prochaine toutes les grandes questions.

Le gouvernement ne se laissera pas entraîner par les illusions protectionnistes. Ce qu'il veut, c'est un régime sage et modéré. Quant à la suppression des octrois, c'est chose très difficile, surtout depuis les charges de la guerre.

La discussion générale est close. Les quatre premiers articles sont adoptés. M. PARS demande la réduction des droits sur les sucres indigènes. M. LARREYINTE demande l'extension aux sucres coloniaux. M. LEON SAY répond qu'il ne peut pas prendre d'engagement pour le budget de 1881.

La partie excédante sera employée aux dégrèvements. Il restera 75 ou 80 millions qui seront employés de même. Le ministre annonce qu'il déposera prochainement un projet amirralisant à la dette envers la banque qui a déjà reçu plus d'un

Feuilleton du Journal de Roubaix du 14 DÉCEMBRE

SANS FAMILLE

PREMIÈRE PARTIE

IX

JE RENCONTRE UN GÉANT CHAUSSE DE BOTTES DE SEPT LIEUES

Cependant la nuit était venue, sans lune mais avec des étoiles scintillantes qui éclairaient le ciel et versaient leur lumière dans l'air chargé de légères vapeurs que le regard traversait.

Tout en marchant et en jettant les yeux à droite et à gauche, je remarquai que ce crépuscule vaporeux donnait aux choses des formes étranges; il fallait faire un raisonnement pour reconnaître les buissons, les bouquets de genêts et surtout les quelques petits arbres qui çà et là dressaient leurs troncs torseus et leurs branches contournées; de loin ces buissons, ces genêts et ces arbres ressemblaient à des êtres vivants appartenant à un monde fantastique.

Cela était bizarre, et il semblait qu'avec l'ombre la lande s'était transformée comme si elle s'était peuplée d'apparitions mystérieuses. L'idée me vint, je ne sais comment, qu'un autre à ma place aurait peut-être été ef-

frayé par ces apparitions; cela était possible, après tout, puisque Vitalis m'avait demandé si j'avais peur; cependant, en m'interrogeant, je ne trouvais pas en moi cette frayeur.

A mesure que je gravissais la pente du monticule, les genêts devenaient plus hautes, les bruyères et les fougères plus hautes, leur cime dépassait souvent ma tête, et parfois j'étais obligé de me glisser sous leur couvert.

Cependant je ne tardai pas à atteindre le sommet de ce petit tertre. Mais j'eus beau ouvrir les yeux, je n'aperçus pas la moindre lumière.

Mes regards se perdaient dans l'obscurité: rien que des formes indécises, des ombres étranges, des genêts qui semblaient tendre leurs branches vers moi, comme des longs bras flexibles, des buissons qui dansaient.

Ne voyant rien qui m'annonçât le voisinage d'une maison j'écoutai pour tâcher de percevoir un bruit quelconque, le beuglement d'une vache, l'aboiement d'un chien.

Après être resté un moment l'oreille tendue, ne respirant pas pour mieux entendre, un frisson me fit tressaillir, le silence de la lande m'avait effaré; j'avais peur. De quoi? Je n'en savais rien. Du silence sans doute, de la solitude et de la nuit. En tous cas, je me sentais sous le coup d'un danger.

A ce moment même, regardant autour de moi avec angoisse, j'aperçus au loin une grande ombre se mouvoir rapidement au-dessus des genêts, et en même temps j'entendis comme un bruissement de branches qu'on froissait.

J'essayai de me dire que c'était la peur qui m'abusait, et que ce que je prenais pour une ombre était sans doute un arbutus, que tout d'abord je n'avais pas aperçu.

Mais ce bruit, quel était-il? Il ne faisait pas un souffle de vent. Les branches si légères qu'elles soient, ne se meuvent pas seules, il faut que la brise les agite, ou bien que quelqu'un les remue.

Quelqu'un? Mais non, ce ne pouvait être un homme ce grand corps noir qui venait sur moi; un animal que je ne connaissais pas plutôt, un oiseau de nuit gigantesque, ou bien une immense araignée à quatre pattes dont les membres grêles se découpaient au-dessus des buissons et des fougères, sur la pâleur du ciel.

Ce qu'il y avait de certain c'est que cette bête, montée sur des jambes d'un long cou démesuré, s'avancait de mon côté par des bonds précipités.

Assurément elle m'avait vu, et c'était sur moi qu'elle accourait.

Cette pensée me fit retrouver mes jambes et tournant sur moi-même, je me précipitai dans la descente pour rejoindre Vitalis.

Mais chose étrange, j'allai moins vite en descendant que je n'avais été en montant; je me jetais dans les touffes de genêts et de bruyères, me heurtant, m'accrochant, j'étais à chaque pas arrêté. En me dépeçant d'un buisson, je glissai un regard en arrière: la bête s'était approchée; elle arrivait sur moi. Heureusement la lande n'était plus emarrasée de broussailles, je pus courir plus vite à travers les herbes.

Mais si vite que j'allasse, la bête allait encore plus vite que moi; je n'avais plus besoin de me retourner, je la sentai sur mon dos.

Je ne respirais plus, étouffé que j'étais par l'angoisse et par ma course folle; je fis cependant un dernier effort et vins tomber aux pieds de mon maître, tandis que les trois chiens, qui s'étaient brusquement levés, aboyaient à pleine voix.

Je ne puis dire que deux mots que je répétai machinalement:

— La bête, la bête!

Au milieu des vociférations des chiens, j'entendis tout à coup un grand éclat de rire. En même temps mon maître me posant la main sur l'épaule m'obligea à me retourner.

— La bête, c'est toi, disait-il en riant, regarde donc un peu si tu l'oses.

Son rire, plus encore que ses paroles m'avait rappelé à la raison; j'osai ouvrir les yeux et suivre la direction de sa main.

L'apparition qui m'avait effolé s'était arrêtée, elle se tenait immobile sur la route. J'eus encore, je l'avoue, un premier moment de répulsion et d'effroi, mais je n'étais plus au milieu de la lande, Vitalis était là, les chiens m'entouraient, je ne subissais plus l'influence troublante de la solitude et du silence. Je m'enhardis et je fixai sur elle des yeux fermes. Etait-ce une bête? Etait-ce un homme?

De l'homme, elle avait le corps, la tête les bras.

De la bête, une peau velue qui la couvrait entièrement, et deux longues pattes maigres sur lesquelles elle restait posée.

Bien que la nuit se fût épaissie, je distinguais ces détails, car cette grande ombre se dessinait en noir, comme une silhouette, sur le ciel, où de nombreuses étoiles versaient une pâle lumière.

Je serais probablement resté longtemps indécis à tourner et retourner ma question, si mon maître n'avait adressé la parole à mon apparition.

— Pourriez-vous me dire si nous sommes éloignés d'un village? demanda-t-il.

C'était donc un homme, puisqu'on lui parlait? Mais pour toute réponse je n'entendis qu'un rire sec semblable au cri d'un oiseau.

C'était donc un animal? Cependant mon maître continua ses questions, ce qui me parut tout à fait déraisonnable, car chacun sait que si les animaux comprennent quelquefois ce que nous leur disons, ils ne peuvent pas nous répondre. Quel ne fut pas mon étonnement lorsque cet animal dit qu'il n'y avait pas de villages aux environs, mais seulement une bergerie, où il nous proposait de nous conduire. Puisqu'il parlait comment avait-il des pattes? Si j'avais osé je me serais approché de lui, pour voir comment étaient faites ces pattes, mais bien qu'il ne parût pas méchant, je n'eus pas ce courage, et ayant ra-

massé mon sac, je suivis mon maître sans rien dire.

— Vois-tu maintenant ce qui t'a fait si grande peur? me demanda-t-il en marchant.

— Oui, mais je ne sais pas ce que c'est; il y a donc des géants dans ce pays-ci?

— Oui, quand ils sont montés sur des échasses.

Et il m'expliqua comment les Landais, pour traverser leurs terres sablonneuses ou marécageuses et ne pas enfoncer dedans jusqu'aux hanches, se servaient de deux longs bâtons garnis d'un étrier, auxquels ils attachaient leurs pieds.

— Et voilà comment ils deviennent si grands avec des boîtes de sept lieues pour les enfants peureux.

DEVANT LA JUSTICE De Pau il m'est resté un souvenir agréable; dans cette ville le vent ne souffle presque jamais. Et, comme nous y restâmes pendant l'hiver, passant nos journées dans les rues, sur les places publiques et sur les promenades, on comprend que je dus être sensible à un avantage de ce genre. Ce ne fut pourtant pas cette raison qui, contrairement à nos habitudes, détermina ce long séjour en un même endroit, mais une autre toute puissante: le suprême de mon maître, — je veux dire l'abondance de nos recettes.